



**SOCIETE ANONYME A DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE**  
**au capital de 5 212 000 euros**  
**Siège social : 37 rue des Bonnetiers**  
**60 220 Moliens**  
**379 402 191 R.C.S. Beauvais**

*Communiqué - Moliens, le 28 octobre 2013*

### **Communiqué relatif au projet de transfert de la cotation des actions de la société Kindy de NYSE Euronext sur NYSE Alternext**

Le Directoire de la société Kindy, qui s'est réuni le 9 octobre 2013, a décidé de convoquer l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires le 5 décembre 2013 à l'effet notamment de lui proposer, à titre ordinaire, d'approuver le projet consistant à demander à NYSE Euronext la radiation des titres Kindy des négociations sur NYSE Euronext et leur admission concomitante aux négociations sur NYSE Alternext.

Ce transfert de titres d'un marché à l'autre permettrait à la société Kindy d'être cotée sur un marché plus adapté à sa taille et d'alléger les obligations réglementaires et les coûts induits par la cotation sur un marché réglementé.

Par ailleurs, Kindy envisage de bénéficier du dispositif Oséo innovation, dont elle a sollicité le label, et, le cas échéant, d'intégrer l'indice NYSE Alternext Oséo, porteur d'une visibilité accrue pour les entreprises européennes innovantes.

Kindy souhaite attirer l'attention de ses actionnaires sur certaines conséquences d'un tel transfert :

#### **• En termes de protection des actionnaires minoritaires**

- La protection des actionnaires minoritaires, en cas de changement de contrôle, sera assurée sur NYSE Alternext par le mécanisme de l'offre publique en cas de franchissement, direct ou indirect, seul ou de concert, du seuil de 50 % du capital ou des droits de vote ;
- Par ailleurs, les sociétés cotées sur NYSE Alternext ne doivent communiquer au marché, en terme d'évolution de l'actionnariat, que les franchissements de seuils (à la hausse ou à la baisse) de 50 % et 95 % du capital ou des droits de vote ;
- Cependant, conformément aux dispositions légales, la société Kindy restera soumise, pendant une durée de trois ans à compter de sa radiation de NYSE Euronext, au régime des offres publiques obligatoires et au maintien des obligations d'information relatives aux franchissements de seuils et de déclarations d'intention telles qu'applicables pour les sociétés cotées sur NYSE Euronext ;

#### **• En termes d'information financière périodique**

Les obligations d'information financière périodique sont allégées. Parmi elles, et sans en prétendre à l'exhaustivité :

- Dispense de communication en matière d'informations financières trimestrielles sur le chiffre d'affaires ;
- Allongement des délais de publication des comptes semestriels, comprenant un bilan, un compte de résultat et des commentaires sur la période, à quatre mois suivant la clôture du semestre ;

- Dispense d'établir un rapport du Président sur le contrôle interne et le gouvernement d'entreprise.

- **La société Kindy continuera :**

- de porter à la connaissance du public toute information susceptible d'avoir une influence sensible sur le cours
- et de produire un document de référence.

- **Calendrier simplifié du transfert**

<b>Dates retenues</b>	<b>Délais</b>	<b>Evènements</b>
9 octobre 2013	AG – 35 jours - x	Décision du Directoire de soumettre à l'Assemblée Générale Mixte le projet de transfert et arrêtant le rapport motivé.
28 octobre 2013	Transfert – 2 mois	Information du public relative au projet de transfert qui sera soumis à l'Assemblée Générale Mixte.
28 octobre 2013	AG – 35 jours	Publication au BALO de l'avis préalable informant de la tenue d'une Assemblée Générale Mixte notamment en vue de statuer, à titre ordinaire, sur une résolution spécifique au vu d'un rapport motivé délivrant l'information requise.
14 novembre 2013	AG – 21 jours	Mise en ligne sur le site de la société du Rapport du Directoire à l'Assemblée
5 décembre 2013	J AG	Assemblée Générale Mixte approuvant le transfert et délégation de pouvoirs au Directoire.
	Directoire	Sous réserve d'un vote favorable de l'Assemblée : mise en œuvre de la décision de demande de transfert.
	Immédiatement après la décision de transfert du Directoire et après bourse	Information immédiate du public de la décision définitive du transfert.
		Demande de radiation des titres de NYSE Euronext et demande de leur admission sur NYSE Alternext.
A compter du 6 février 2013	Transfert AG + 2 mois	Décision d'admission des actions sur NYSE Alternext.
	Transfert + 3 mois	Recours à un listing sponsor.

**Contacts Kindy**

Joël Pétilon, Président du Directoire, tél : 03 44 46 46 46

Thierry Rousseau, membre du Directoire et Directeur Général, tél : 03 44 46 46 46